



## Séance du comité, 28.03.2022, 16h00 Petits animaux Suisse, Industriestrasse 9, 3362 Niederönz

---

Présidence :	Urs Weiss
Procès-verbal :	Monica Henry
Présences :	Urs Weiss, Stefan Röthlisberger, Monica Henry, Sandra Lanz, Peter Iseli, Christian Knuchel, Reto Jordi, Jean-Maurice Tièche
Début :	16h00

### 1. Procès-verbal / Urs Weiss

#### 1.1 Séance du 14.01.2022

*Décision : Le comité accepte le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2022.*

#### 1.2 Liste des décisions du comité

Aucune remarque.

### 2. Communications

#### 2.1 Remerciements

Aucun.

#### 2.2 Informations générales

Les informations générales sont toutes à l'ordre du jour.

#### 2.3 Ordonnance sur la Protection des animaux

L'ordonnance - en procédure de consultation - ne mentionne pas les petits animaux. Petits animaux Suisse est de ce fait intervenu.

#### 2.4 Recouvrement de créances - ZT Medien AG

- En date du 16.02.2022, PAS a fait valoir ses prétentions concernant les subventions d'aide à la presse (abaissement des taxes de distribution) de 2013 à 2021 (env. CHF 3.7 millions.) et du dédommagement ProLitteris (redevances sur le droit de reproduction de CHF 1'000 à CHF 1'200/année).
- Dans son courrier de réponse du 24.02.2022, ZTM conteste toute dette envers la TW AG/KTS.

- Selon les dispositions prévues par le « Contrat Tierwelt », un tribunal arbitral devra être mis en place et non un tribunal ordinaire, ce qui implique des coûts conséquents.
- Urs Weiss explique les différentes manières de procéder. Il apparaît ainsi que :
  - les contributions ProLitteris reviennent clairement au prestataire du service rédactionnel (TW AG / PAS).
  - ZTM n'est pas enclin d'envisager une entente à l'amiable.
  - L'avocat de ZTM prétend que PAS a toujours été membre du Conseil d'administration de ZTM et que PAS a de ce fait donné son accord à tout ce qui concerne ces dédommagements et contributions.
- Le comité discute dans le détail de cette situation complexe.

## **2.5 Aide juridique Neuchâtel**

Urs Weiss résume l'historique de la procédure. L'exposition a été annulée par l'organisateur, En conséquence, la procédure de recours est devenue sans objet et de ce fait caduc. L'organisateur doit apporter la preuve qu'il existe un intérêt public supérieur justifiant une décision qui prévaudra pour les expositions à venir.

Une discussion nourrie suit les informations. Force est de constater que :

- PAS continue de soutenir l'organisateur neuchâtelois/recourant,
- les membres de PAS attachent une grande importance au soutien des recourants,
- les expositions sont primordiales dans le monde de l'élevage de petits animaux,
- PAS décidera au fur et à mesure du soutien financier dans cette affaire (coûts actuels CHF 10'000).

## **2.6 Rétrospective - VOK 2022**

Il se pose la question si la VOK doit être une manifestation d'information ou d'échanges. Des débats approfondis sont indispensables lorsqu'il s'agit de résoudre de problèmes complexes.

# **3. Communications**

## **3.1 Liste des affaires en suspens**

La liste actualisée ne suscite pas de commentaires.

## **3.2 Remerciements**

La SO Court remercie pour la subvention du jubilé.

## **3.3 Mutations**

Un appel a été lancé afin que toute modification des parcs (nombre de cages mises aux normes) soit annoncée au Secrétariat de la Fédération. Ultérieurement, une liste sera mise à disposition des personnes intéressées.

## **3.4 Cours / FSIP (FBA)**

Deux cours traitant des nouveautés dans le domaine des expositions seront proposés (juillet et septembre). Dans le cadre de ces formations, l'utilisation des calendriers des expositions et manifestations sera également abordée.

L'organisation des cours de l'année 2022 est problématique. Il s'avère compliqué de convenir de dates avec les conférenciers (collision de dates avec d'autres manifestations).

## **4. Communications des divisions**

### **4.1 Oiseaux d'agrément Suisse**

Les personnes intéressées à occuper un poste au comité peuvent s'annoncer auprès du président.

### **4.2 Pigeons de race Suisse**

Christian Knuchel informe qu'une séance de travail du CO de l'exposition du jubilé a eu lieu dernièrement. La prochaine séance du comité quant à elle aura lieu le 09.04.2022 à Aegerten. Il est prévu que la CPP/POK du 23.04.2022 soit accompagnée d'une rencontre conviviale. L'examen d'entrée des candidats élèves juges a été effectué par 6 personnes (1 femme 5 hommes, 3 Romands, 3 Suisses allemands). Tous les candidats ont réussi l'examen du 12.03.2022. De nouveaux équipements sont discutés (possibilité de retrait, protection contre la vue). La solution à moindre coût consiste en carton ondulé, une solution plus onéreuse en tôles pliées à placer lors du montage. Les plaques doubles alvéolaires à clipser sont également à l'étude. Pour le moment, il est prévu de louer et non d'acheter les cages nécessaires aux expositions.

### **4.3 Volailles de race Suisse**

Jean-Maurice Tièche a le plaisir d'annoncer que les élèves juges volailles ont tous réussi l'examen pratique de 2<sup>e</sup> année. La CPP/POK s'est déroulée dans de conditions optimales. Au cours des ateliers de travail, les différents groupes ont eu de discussions franches. Quelques souhaits et propositions concrètes ont été annoncés. Les préparatifs pour la Nationale et l'AD ont démarré.

### **4.4 Lapins de race Suisse**

Peter Iseli fait une rétrospective sur l'exposition des lapins mâles à Thoune. Elle n'a pas été concernée par des restrictions sanitaires (Covid). 3'007 lapins ont été jugés et exposés dans de bonnes conditions et l'ambiance était excellente. Peter Iseli adresse ses remerciements à tous les organisateurs et bénévoles qui ont participé au succès de cette manifestation. La CPP/POK à Reiden a été bien suivie. La proposition de suppression de la table de référence a donné lieu à des discussions. Des compléments d'information seront fournis avant l'AD. Deux règlements ont été approuvés à une large majorité à l'intention de l'AD. Les informations au sujet des cotisations annuelles n'ont pas déclenché les débats souhaités. Les fiches thématiques de l'OSAV ont également été approfondies. L'appel d'organiser des expositions et autres manifestations a trouvé une oreille attentive, certains l'ont déjà mis en pratique. Le rappel de l'obligation de vaccination a été accueilli positivement.

## **5. Communications Tierwelt AG- Kleintiere Schweiz AG**

### **5.1 Transfert du siège social**

Le transfert du siège de la TW AG est de la compétence du CA. La dernière séance du CA aura probablement lieu le 06.04.2022.

### **5.2 Comptes 2021**

Le bilan et les comptes de fonctionnement 2022 ont préalablement été transmis aux membres du comité.

Le comité recommande au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de ne pas verser de dividende (pas de nécessité). La fortune pourra être transférée ultérieurement (à Petits animaux Suisse).

Les membres du CA démissionneront dans le cadre de la prochaine AG. À partir de ce moment, un seul et unique membre (du CA) fonctionnera en la personne du Président de

PAS, toutefois celui-ci ne disposera d'aucune compétence financière ou décisionnelle. Ces compétences sont dans les mains du comité de Petits animaux Suisse.

*Décision : Le comité approuve cette manière de procéder.*

## **6. Petits animaux Magazine**

### **6.1 Demande d'enregistrement (marque figurative/logo)**

Le nom et logo « Petits animaux Magazine » ont été protégés.

### **6.2 ProLitteris**

La demande d'enregistrement du magazine est en cours, une confirmation officielle du tirage devra être produite pour pouvoir toucher la contribution.

### **6.3 Envoi et distribution du PAM**

Comme annoncé antérieurement, l'envoi du premier numéro du PAM a rencontré des problèmes (retour de 10% des exemplaires à la suite d'un déménagement ou le décès du membre).

Malgré une mise à jour de toutes les adresses de la base des données par le Secrétariat, l'entreprise Stämpfli a à nouveau utilisé de fausses adresses en février. Un arrangement financier (dédommagement de PAS par Stämpfli) a été trouvé pour couvrir les coûts supplémentaires que PAS a supportés.

### **6.4 Commission de rédaction**

Il s'avère compliqué de fixer des dates de séances qui conviennent à tous les participants. Un système de remplaçants sera mis en place.

### **6.5 Nombre d'abonnés**

Pour couvrir les frais du PAM, un nombre de 4'000 abonnés est indispensable.

### **6.6 Charges/Coûts**

Les rubriques avec les charges les plus élevées sont : la mise en page et la rédaction. Le nombre de pages occupées par les articles de clubs/sections/fédération cantonales et divisions est considérable. Un grand nombre de photographies est de piètre qualité et doit être retravaillé à grand frais.

### **6.7 Rédacteur**

Le nouveau rédacteur, Ferdinand Oberer, prend ses marques.

### **6.8 Journalistes**

Le comité traite des affaires du personnel.

### **6.9 Formule de politesse dans le magazine et sur Internet / « tu » ou « vous » ?**

*Décision : Le Comité décide à l'unanimité d'utiliser la forme du tutoiement pour s'adresser à ses membres. Sur les pages Internet et dans le magazine, le « tu » familier sera dorénavant utilisé.*

### **6.10 Contrat de collaboration - Stämpfli**

Lors de l'acquisition des annonces, PAS collabore avec l'entreprise Stämpfli AG, Berne.

### **6.11 Acquisition des annonces par Petits animaux Suisse**

PAS a établi une liste de fournisseurs (potentiels annonceurs) que la Fédération souhaite traiter elle-même. Urs Weiss demande le soutien des membres du comité pour inciter les fournisseurs de passer une annonce dans le Petits animaux Magazine.

## **6.12 Rapports annuels PAS/divisions/Commissions Protection des animaux et IT**

Le nombre de pages est défini.

## **6.13 Petits animaux Magazine, no 3 (mars)**

Urs Weiss demande aux présidents des divisions que leurs représentants dans la commissions de rédaction transmettent les suggestions et souhaits.

## **6.14 Nouvelles associatives (internes)**

Ils se pose la question de l'étendue des articles internes.

*Décision : Le comité décide que les procès-verbaux des Assemblées des délégués de PAS et des divisions, ainsi que ceux des fédérations cantonales et leurs divisions seront publiés. Les procès-verbaux de la CCP/VOK et des séances de PAS ainsi que ceux de CPP/POK et des séances de comité des divisions, les procès-verbaux des AG des Clubs suisses seront publiés dans le magazine.*

## **7. Jeunesse**

### **7.1 Journée des préposés à la jeunesse**

Stefan Röthlisberger rappelle le déroulement de la journée des préposés à la jeunesse qui se tiendra le 30.04.2022 à Oberdiessbach.

### **7.2 Expositions des jeunes éleveurs, Bulle et suivantes**

L'exposition des jeunes éleveurs de l'année en cours a eu lieu à Bulle dans un cadre presque familial. Elle était intégrée à l'exposition de la fédération cantonale fribourgeoise et a trouvé l'entière approbation des participants.

Aucune candidature pour l'organisation d'une exposition future n'est actuellement connue.

### **7.3 Camp jeunesse 2022**

Le camp des jeunes éleveurs se déroule mi-juillet dans la colonie du « Stoos ». Les informations sont mises en ligne sur le site Internet.

## **8. Protection des animaux**

### **8.1 Etat des travaux de la Commission „Protection des animaux“**

Les membres de la commission se sont retrouvés le 16.03.22 et ont approfondi les fiches techniques en relation avec l'exposition de la fédération neuchâteloise.

Un cours de formation continue est prévu pour les conseillers à la protection des animaux. Les réflexions se concentrent sur les pigeons, car dans ce domaine un grand nombre de nouveautés sont à respecter. Il est indispensable que les experts et juges prennent leurs responsabilités afin d'éviter des exagérations de tout genre (« animaux surtypés »).

Urs Weiss rend attentif que les divisions devront revoir la rubrique „divers“ de leur site Internet (contenu et présentation).

### **8.2 Tarifs pour les conseils à la protection dans une installation communautaire**

*Décision : Le comité décide des tarifs suivants pour les conseils à la protection : une installation communautaire jusqu'à 6 éleveurs devront s'acquitter d'un forfait de CHF 300.00. Chaque éleveur supplémentaire, dès le septième, sera facturé CHF 30.00.*

## **9. Commission IT / Peter Iseli**

### **9.1 Etat des travaux en cours**

Le 12.04.22 se tiendra une séance qui traitera principalement le programme des expositions.

Des recherches pour un programme de paiement (pour les achats au shop) et une solution pour le bulletin d'information (Newsletter) sont en cours.

Quelques membres ont regretté la disparition du rapport annuel. Une proposition sera présentée dans le cadre de la prochaine séance du comité.

Il est également envisagé que PAS ou la Commission IT proposent une cours administratif traitant des sujets « utilisation de l'agenda des expositions et manifestations » et expliquant comment procéder aux mutations. Beaucoup de membres ne connaissent pas les possibilités qu'offrent ce programme et ne savent pas comment télécharger les informations (listes diverses) dont ils ont besoin.

## **10. Europe**

Peter Iseli a reçu la documentation pour la journée Européenne en Bosnie Herzégovine (25.-29.5 à Konjic dans les environs de Sarajevo). Les coûts (participation à la journée) paraissent extrêmement élevés.

PAS n'est pas membre de l'EE, de ce fait, il incombe aux divisions de prendre la décision quant à une participation à la journée à Kielce (Pologne) du 11 au 13.11.2022. Aucun stand Suisse ne sera présent et aucun transport collectif n'est prévu. De plus, la guerre en Ukraine pourrait conduire à l'annulation de la journée.

## **11. Finances**

### **11.1 Investissements**

- Le cours des actions est relativement constant (actions suisses) malgré la situation de crise.
- La décision de ne pas investir en actions étrangères était juste.
- L'achat de métaux précieux (or) était également une décision judicieuse.

### **11.2 Règlement « Investissement »**

Actuellement en élaboration.

### **11.3 Comptes 2021**

Sans les recettes de la vente de la TW, les comptes clôtureraient avec un important déficit. Les comptes annuels ont été optimisés en termes d'impôts (réserves de fluctuation, amortissements). D'un point de vue fiscal, cela ne fait aucune différence de faire des provisions de CHF 2 millions au cas où la proposition des 3 divisions serait acceptée lors de l'AD. Les comptes détaillés de 2021 avec comparaison budgétaire seront présentés au comité fin avril

## **12. AD 2022**

### **12.1 Informations**

Un menu au prix de CHF 40.00 sera proposé à l'AD. Une réservation (pour le repas) est absolument indispensable, sans inscription préalable, pas de repas.

### **12.2 Ordre du jour**

L'ordre du jour est revu et corrigé.

La proposition du comité concernant le déplacement du siège social est traitée dans un point de l'ordre du jour séparé.

PAS doit repourvoir 2 postes vacants au sein du comité. Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature. Le président est à disposition pour de plus amples renseignements.

L'ordre du jour ne comporte pas de point „Elections“. Si nécessaire, Urs Weiss proposera une modification de l'ordre du jour.

### **13. Statuts**

#### **13.1 Travaux de la Commission des statuts**

La Commission s'est rendue à l'évidence que la révision est ressentie comme trop „futuriste“. L'utilité d'une révision globale et d'une simplification n'est pas comprise. Dans le cadre de la séance du 26.04.2022, le sujet sera traité plus en détail.

### **14. Affaires courantes de Petits animaux Suisse**

#### **14.1 Journée de la porte ouverte**

Sandra Lanz en explique le déroulement.

#### **14.2 Modification du registre du commerce (collaboration avec LB Treuhand)**

Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'inscription du nouveau siège social à Niederönz, PAS est tenu de maintenir une adresse postale à Zofingen.

#### **14.3 Initiative contre l'élevage intensif**

Petits animaux Suisse est membre de l'Union Suisse des paysans. Cette association va utiliser toutes les possibilités pour que l'initiative sur l'élevage intensif soit refusée. Il se pose donc la question comment Petits animaux Suisse se positionne sur ce sujet. La Fédération PAS n'est pas une institution politique, toutefois elle est concernée par la détention des animaux, elle soutiendra la débat de manière équilibrée.

#### **14.4 Agenda 2023 oui / non**

*Décision : Le comité décide de ne plus proposer d'agenda en version „papier“.*

#### **14.5 Calendrier 2023 oui / non**

*Décision : Le comité donne compétence à Sandra Lanz de créer un calendrier (commun pour les 4 divisions).*

#### **14.6 Propositions de titres de livres (à vendre par le Shop)**

Les membres du comité sont priés d'annoncer leurs propositions de titres à Sandra Lanz. Le Shop propose également des titres en français.

#### **14.7 Journée de réflexion 2022/ cercle élargi**

Dans le cadre de la Journée de réflexion 2022, une rencontre avec les membres des comités des divisions est organisée le samedi matin (15.10.2022). L'objectif est de débattre ouvertement des avis et divergences.

*Décision : Les membres des comités de divisions sont invités à la Journée de réflexion le samedi 15.10.2022.*

### **15. Demandes manifestations, attestations de connaissances / SKN / Sandra Lanz**

Néant.

### **16. Divers / Urs Weiss**

#### **16.1 Délégations**

Néant.

## **16.2 Assemblée des délégués du Groupe d'intérêt pour les Cochons d'Inde**

Si la Société Craci et ses 175 membres quittaient le Groupe d'intérêt pour le Cochon d'Inde, les 76 membres restant de Cavia pourraient éventuellement être traités comme un autre club de Lapins de race Suisse.

## **16.3 Délégations aux Assemblées des Délégués des fédérations cantonales**

Les délégations sont définies.

Fin de la séance 20h40.

Le Président

La Secrétaire

Urs Weiss

Monica Henry

Traduction

Monica Henry